



19/00235

**COMMUNIQUE TELE/RADIO/PRESSE/SITE MINESUP
N°.....MINESUP/SG/DCAA
(Plusieurs diffusions)**

DANS L'OPTIQUE DE STATUER OBJECTIVEMENT SUR LE PROCESSUS DE DELIVRANCE DES EQUIVALENCES DES DIPLOMES OBTENUS AU TERME D'UNE FORMATION EN LIGNE, LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CHANCELIER DES ORDRES ACADEMIQUES, INVITE LES PROMOTEURS DES INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A SE CONFORMER A LA REGLEMENTATION ENCADRANT LADITE FORMATION. ILS VOUDRONT BIEN SE RAPPROCHER, SANS DELAI, DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PORTE 1308 / IMMEUBLE MINISTERIEL N°2) AFIN DE S'ENQUERIR DES DISPOSITIONS Y RELATIVES.

YAOUNDE LE, **14 JUIN 2019**

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
CHANCELIER DES ORDRES ACADEMIQUES**



JACQUES FAME NDONGO

CC